Belfius Financing Company (LU)

Tarnos Autocall 12/2031

Titre de créance avec droit au remboursement du capital investi
ISIN: XS3550465754

Publicité – novembre 2026

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

- qui donne droit au remboursement de 100% du capital investi à l'échéance finale
- offrant, pendant les trois premières années, un coupon fixe annuel de 4,65% brut (coupon net de 3,25%)
- dont les coupons variables annuels, pendant les deux dernières années, dépendent de la différence entre 2 taux d'intérêt interbancaires sous-jacents, à savoir le taux CMS en EUR à 30 ans et le taux CMS en EUR à 2 ans
- d'une durée minimale de 4 ans et maximale de 5 ans
- Après la quatrième année, un remboursement anticipé automatique est possible, à condition que la somme totale des coupons bruts versés soit de 14,45% (10,11% net) ou plus. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Description du produit» plus loin dans cette fiche produit

Mais:

- sans rendement connu au préalable
- avec des coupons variables annuels à partir de la 4e année
- après le remboursement anticipé automatique éventuel, aucun coupon ne sera plus versé

Type de produit

- Le produit proposé est un titre de créance avec droit au remboursement du capital investi.
- En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur, qui s'engage à rembourser le capital initialement investi à l'échéance finale et à verser des coupons annuels. Les coupons de la 4e et la 5e année sont calculés en fonction de l'évolution des taux interbancaires sous-jacents. Après la 4e année, le produit peut faire l'objet d'un remboursement anticipé automatique.
- En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE[1], vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.
- Vous trouverez les principaux risques liés à ce produit dans la rubrique « Risques » plus loin dans cette fiche produit.

[1] *Directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit, du 15 mai 2014*

Frais totaux en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale

- Maximum 6,60% de la valeur nominale du montant investi (inclus dans le prix d'émission de 100%) sur toute la durée de 5 ans si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif: à la date du 15-10-2026, ces frais s'élevaient à un pourcentage total de 2,85% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 5 ans.
- Maximum 66,00 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 5 ans si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. A titre indicatif: à la date du 15-10-2026, le montant total des frais était égal à 28,50 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 5 ans.
- Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans la rubrique « Frais à charge de l'investisseur » plus loin dans cette fiche produit.

Catégorie de produit

Comfort

Vous trouverez de plus amples informations concernant les catégories de produits sur Catégories de produits transparentes

Caractéristiques principales

Durée: Minimum 4 ans et maximum 5 ans. Cet investissement arrive à échéance au plus tard le 08-12-2031.

Avec le titre de créance Belfius Financing Company (LU) Tarnos Autocall 12/2031, vous investissez dans un produit dont les coupons, pendant les 2 dernières années, dépendent de la différence entre deux taux CMS en EUR (CMS signifie *Constant Maturity Swap* ou taux swap à maturité constante).

Le taux CMS est un taux de référence utilisé par les marchés financiers pour les passages d'un taux fixe à un taux variable ou vice-versa (taux swap) pour une durée allant de 1 an à 30 ans. Vous pouvez suivre l'évolution de ces taux d'intérêt sur belfius.be dans la publication «Weekly».

Ce produit vous donne droit au remboursement de votre capital investi à l'échéance finale. Après la quatrième année, un remboursement anticipé automatique est possible.

En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi. Vous trouverez plus d'informations dans la rubrique «Risques» plus loin dans cette fiche produit.

À partir de la date de paiement du titre de créance, vous pouvez consulter la valeur de marché indicative via Belfius Mobile, Belfius Direct Net ou via votre agence de Belfius.

Après la clôture de la période de souscription Belfius Banque communiquera les modifications importantes aux investisseurs via le site web Informations destinées aux investisseurs – Émissions de BFC et général - Belfius.

Objectif d'investissement

Pendant la première période de l'investissement, l'investisseur a droit à un coupon fixe. Pendant la deuxième période de l'investissement, le coupon dépend de la différence entre le taux CMS en EUR à 30 ans et le taux CMS en EUR à 2 ans. A l'échéance finale, le rendement potentiel est en partie lié à l'évolution des deux taux d'intérêt sous-jacents sans que les fonds investis y soient directement placés.

Dans un contexte de croissance économique, on peut s'attendre à une courbe de taux normale. Dans ce cas, ce titre de créance offre la possibilité à l'investisseur d'obtenir un rendement potentiellement attractif pour autant qu'à partir de la 4e année, le taux CMS en EUR à 2 ans (court terme) soit sensiblement inférieur au taux CMS en EUR à 30 ans (long terme). Pour ce produit, cela pourrait entraîner un remboursement anticipé automatique à la fin de la quatrième année.

À l'inverse, dans une période de politique économique restrictive et de ralentissement de la croissance, on peut être confronté à une inversion de la courbe des taux. Ce scénario peut se présenter si le taux à court terme progresse fortement et si, dans le même temps, le taux à long terme reste stable. Dans ce cas, la différence de taux pourrait être nulle, voire même négative.

Actuellement, l'écart s'élève à environ 0%. Si cette situation devait se maintenir jusqu'aux dates d'observation de la deuxième période de l'investissement, aucun coupon variable ne serait versé et le produit ne ferait pas l'objet d'un remboursement anticipé.

Infos economiques[2]

En Europe, la hausse des prix de l'énergie a un impact plus important. L'inflation pourrait encore augmenter en 2027 et rester au-dessus de l'objectif de la Banque centrale européenne. Des hausses de taux d'intérêt par la BCE ne sont dès lors pas exclues.

Pour 2027, Belfius Research prévoit une croissance de 1,2% pour la zone euro, contre 2% pour les États-Unis et 4,4% pour la Chine. Ces prévisions de croissance ont été établies en supposant qu'un certain degré d'incertitude géopolitique persistera, au moins jusqu'à la fin du mandat du président Trump (2028), ce qui maintiendra la pression sur les prix de l'énergie, en particulier le pétrole.

Description du produit

Tarnos est l'abréviation de Targeted Accrual Redemption Note on Spread.

En fonction de l'évolution des taux d'intérêt sous-jacents, ce titre de créance offre la possibilité d'un rendement cible brut potentiel (Target) de 14,45% (net 10,11%) sur toute la durée du produit. Si ce rendement est atteint, l'instrument de dette sera remboursé. Le remboursement automatique ne peut avoir lieu qu' à la fin de la quatrième année et uniquement si le coupon variable est d'au moins 0,50% brut (0,35% net).

Le rendement potentiel à l'échéance finale dépend en partie de la différence (Spread) entre le taux CMS en EUR à 30 ans et le taux CMS en EUR à 2 ans sans que les fonds investis soient directement placés dans ces taux.

[2] *Source: Belfius Banque – Investment Strategy – octobre 2026*

Calcul du coupon annuel
Les trois premières années, vous avez droit à un coupon brut fixe annuel de 4,65% (coupon net de 3,25%). Ceux-ci seront versés respectivement le 08-12-2027, le 08-12-2028 et le 08-12-2029.

Après la 4e et la 5e année, un coupon brut variable est versé annuellement. Il est égal à deux fois la différence entre le taux CMS en EUR à 30 ans et le taux CMS en EUR à 2 ans. Le niveau de ces deux taux CMS est fixé à la date d'observation annuelle, soit 10 jours bancaires ouvrables avant la date de paiement du coupon. Si la différence entre les deux taux est nulle ou négative, aucun coupon n'est versé.

Remboursement anticipé automatique possible après la 4e année
Si, à la date d'observation de la 4e année (10 jours bancaires ouvrables avant la date de paiement du coupon), la somme des coupons bruts fixes des trois premières années et du coupon brut variable de la 4e année atteint 14,45% (net 10,11%) ou plus (« le target »), votre capital investi sera automatiquement remboursé avec le coupon brut variable, le 08-12-2030.

Cela signifie que, si le coupon brut variable de la 4e année atteint 0,50% ou plus, le titre de créance sera remboursé par anticipation. Après ce remboursement anticipé, aucun coupon ne sera plus payé.

Remboursement du capital investi à l'échéance finale
Si aucun remboursement anticipé automatique n'a eu lieu après la 4e année, vous avez droit au remboursement intégral de votre capital investi à l'échéance finale (le 08-12-2031). Si les conditions sont remplies, un dernier coupon brut variable sera également versé. Si la différence entre le CMS en EUR à 30 ans et le taux CMS en EUR à 2 ans est négative ou nulle, il n'y aura pas de dernier coupon.

Rendements actuariels bruts et nets à l'échéance finale
Le rendement actuariel brut et net minimal à l'échéance finale s'élève respectivement à 2,86% et 1,99%[3]. Le rendement actuariel brut et net maximal à l'échéance finale ainsi que le rendement actuariel brut et net en cas de remboursement anticipé sont indéterminés car ils dépendent de l'évolution de l'indice sous-jacent.

[3] Le rendement actuariel brut tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé avant déduction du précompte mobilier de 30%. Le rendement actuariel net tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé après déduction du précompte mobilier de 30%. Les deux sont valables pour autant que le titre de créance soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Exemples chiffrés[4]

Exemple 1: Scénario en cas de remboursement anticipé automatique après 4 ans

Date du coupon	Niveau CMS 30 ans	Niveau CMS 2 ans	Calcul du coupon	Coupon brut	Coupon net (après déduction du précompte mobilier de 30%)	Calcul du remboursement anticipé Target de 14,45%	Rem-boursement anticipé Oui/Non?
08-12-2027				4,65%	**3,25%**	Pas d'application	
08-12-2028			Coupon fixe	4,65%	**3,25%**		
08-12-2029				4,65%	**3,25%**		
08-12-2030	3,80%	3,50%	2 x (3,80%-3,50%) = 0,60%	0,60%	**0,42%**	**(3x4,65%)+0,60%= 14,55% > 14,45%**	**Ja**

- **Rendement actuariel brut dans cet exemple[5]:** 3,69%
- **Rendement actuariel net dans cet exemple[5]:** 2,57%

Exemple 2: Scénario négatif

Date du coupon	Niveau CMS 30 ans	Niveau CMS 2 ans	Calcul du coupon	Coupon brut	Coupon net (après déduction du précompte mobilier de 30%)	Calcul du remboursement anticipé Target de 14,45%	Rem-boursement anticipé Oui/Non?
08-12-2027				4,65%	**3,25%**	Pas d'application	
08-12-2028			Coupon fixe	4,65%	**3,25%**		
08-12-2029				4,65%	**3,25%**		
08-12-2030	3,40%	3,60%	2 x (3,40%-3,60%) =-0,40%	0,00%	**0,00%**	**(3x4,65%)+0,00%= 13,95% < 14,45%**	**Neen**
08-12-2031	3,40%	3,30%	2 x (3,40%-3,30%) = 0,20%	0,20%	**0,14%**	Pas d'application	

- **Rendement actuariel brut dans cet exemple[5]:** 2,91%
- **Rendement actuariel net dans cet exemple[5]:** 2,02%

[4]Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.
[5]Le rendement actuariel brut tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé avant déduction du précompte mobilier de 30%. Le rendement actuariel net tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé après déduction du précompte mobilier de 30%. Les deux sont valables pour autant que le titre de créance soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur.

Exemple 3: Scénario positif

Date du coupon	Niveau CMS 30 ans	Niveau CMS 2 ans	Calcul du coupon	Coupon brut	Coupon net (après déduction du précompte mobilier de 30%)	Calcul du remboursement anticipé Target de 14,45%	Rem-boursement anticipé Oui/Non?
08-12-2027				4,65%	**3,25%**		
08-12-2028			Coupon fixe	4,65%	**3,25%**	Pas d'application	
08-12-2029				4,65%	**3,25%**		
08-12-2030	3,60%	3,40%	2 x (3,60% -3,40%) =0,40%	0,40%	**0,28%**	**(3x4,65%)+0,40%= 14,35% < 14,45%**	**Neen**
08-12-2031	3,80%	3,00%	2 x (3,80%-3,00%) = 1,60%	1,60%	**1,12%**	Pas d'application	

- **Rendement actuariel brut dans cet exemple[6]:** 3,25%
- **Rendement actuariel net dans cet exemple[6]:** 2,26%

Les exemples chiffrés précédents sont fournis pour illustrer le fonctionnement de ce titre de créance. Si vous souhaitez de plus amples informations sur les scénarios de performances calculés sur base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPS (règlement UE n° 1286/2014), nous vous prions de consulter le document d'Informations clés (Key Information Document, KID). Ces scénarios de performances constituent des illustrations basées sur les performances du passé et des hypothèses déterminées. Ce que vous allez effectivement recevoir avec ce produit peut s'avérer inférieur et dépend des performances futures du marché, qui sont incertaines et difficiles à prévoir.

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale?

Ce titre de créance ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendants de l'émetteur, il n'est pas garanti que vous puissiez vendre le produit avant l'échéance finale. Si vous vendez vous-même cet investissement avant l'échéance finale, le prix calculé par Belfius Banque SA peut être inférieur au prix d'émission auquel vous avez souscrit (par ex. en cas de détérioration de la solvabilité de l'émetteur ou de hausse du taux du marché), ce qui peut éventuellement entraîner une perte de capital. En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. Taxe sur les opérations de bourse (TOB), Précompte mobilier (PM) et éventuel Impôt sur les plus-values – voir rubrique « Fiscalité » pour les taxes applicables), des frais de courtage maximum de 0,60% et des frais de sortie maximum de 3,00% en fonction de la durée résiduelle seront imputés, ainsi que des frais supplémentaires maximum de 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque SA. Plus loin dans cette fiche produit, vous trouverez également de plus amples informations dans les rubriques « Frais à charge de l'investisseur » et « Risques » (« risque de liquidité » et « risque de fluctuation du prix du titre de créance»).

[6] *Le rendement actuariel brut tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé avant déduction du précompte mobilier de 30%. Le rendement actuariel net tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé après déduction du précompte mobilier de 30%. Les deux sont valables pour autant que le titre de créance soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale ou en cas de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur.*

Frais à charge de l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques

Tous les frais (inclus dans le prix d'émission de 100%) payés à l'émetteur au début de l'investissement pour la structuration du produit: 0,35% de la valeur nominale du montant souscrit.

Frais récurrents

Tous les frais récurrents (inclus dans le prix d'émission de 100%) liés à la gestion et à la distribution de ce produit et déduits de sa valeur lors de la durée de l'investissement. Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le total des frais récurrents inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,25% par an ou maximum 6,25% (1,25% x 5 ans) de la valeur nominale du montant souscrit si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À titre indicatif, à la date du 15-10-2026, ces frais s'élevaient à 0,50% par an, soit un total de 2,50% si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Totalité des frais en cas de conservation jusqu'à l'échéance finale (sur la base du montant minimum de souscription de 1.000 euros)

Pourcentage maximal

Maximum 6,60% de la valeur nominale du montant investi (inclus dans le prix d'émission de 100%) sur toute la durée de 5 ans si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À titre indicatif: à la date du 15-10-2026, ces frais s'élevaient à un pourcentage total de 2,85% de la valeur nominale du montant investi sur toute la durée de 5 ans.

Montant maximal absolu

Maximum 66,00 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 5 ans si ce produit est conservé dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

À titre indicatif: à la date du 15-10-2026, le montant total des frais était égal à 28,50 euros par coupure de 1.000 euros sur toute la durée de 5 ans.

Frais non inclus dans le prix d'émission de 100%

Remboursement à l'échéance finale

Aucuns frais

Vente avant l'échéance finale

Ce titre de créance ne sera pas coté sur un marché réglementé. L'investisseur désireux de vendre ses titres avant l'échéance finale est invité à prendre contact avec son interlocuteur en agence. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles.

Les principaux termes de l'engagement susmentionné de Belfius Banque sont les suivants:

(i) des frais de courtage maximum de 0,60% sont dus sur les prix déterminés par Belfius Banque
(ii) des frais de sortie sont dus par coupure investie: 3% si la durée résiduelle est supérieure à 2 ans, 2% si la durée résiduelle est supérieure à 1 an mais inférieure ou égale à 2 ans, 1% si la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an
(iii) des frais supplémentaires maximum de 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque SA

Risques

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument.

Description des risques

Les instrument de dette comportent entre autres les risques suivants :

Risque de discontinuité du taux CMS en EUR

Le risque existe que, tout au long de la durée du produit, le taux CMS en EUR soit adapté ou éventuellement remplacé par un autre taux sous-jacent, ce qui pourrait provoquer la modification ou le remboursement anticipé du titre de créance.

Risque de crédit

En cas de faillite ou de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur ou du garant, en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque que le capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance. Dans ce cas, vous courez également le risque qu'un ou plusieurs coupons ne soient pas payés. Si Belfius Banque est confrontée à de graves problèmes de solvabilité, l'organe de contrôle peut imposer une restructuration afin d'éviter la faillite. Dans ce cas, les titres de créance peuvent, sur décision de l'organe de contrôle, être entièrement ou partiellement annulés ou être convertis en instruments de capitaux propres (actions) (lesdits 'Bail-in'). De ce fait, même sans que l'émetteur ou le garant tombe effectivement en faillite, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer des montants auxquels vous avez droit et de perdre entièrement ou partiellement le capital investi. L'exercice d'une mesure de résolution par l'organe de contrôle en vertu de la directive 2014/59/UE peut aussi porter sur la garantie fournie par Belfius Banque et avoir pour conséquence que vous ne puissiez pas invoquer la garantie fournie par Belfius Banque.

Risque de liquidité

Ce titre de créance ne sera pas coté sur un marché réglementé. En l'absence de marché actif d'acheteurs et de vendeurs indépendamment de l'émetteur, vous courez le risque de ne pouvoir vendre le produit avant l'échéance finale. Belfius Banque a l'intention d'assurer la liquidité, d'une part, par le biais de prix d'achat et de vente et, d'autre part, en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance finale devra les vendre au prix déterminé par Belfius Banque en fonction des paramètres de marché du moment (voir « risque de fluctuation du prix du titre de créance ») qui pourraient conduire à un prix inférieur au prix d'émission (voir « Caractéristiques détaillées »). En cas de vente avant l'échéance finale, des taxes (e.a. Taxe sur les opérations boursières (TOB), Précompte mobilier (PM) et éventuelle Taxe sur les plus-values – voir la rubrique 'Fiscalité' pour les taxes applicables»), des frais de courtage de 0,60% au maximum et des frais de sortie (3% si la durée résiduelle s'élève à plus de 2 ans; 2% si la durée résiduelle est strictement supérieure à 1 an, mais inférieure ou égale à 2 ans; 1% si la durée résiduelle est inférieure ou égale à 1 an) seront imputés, ainsi qu'un frais supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque (voir rubrique « frais à charge de l'investisseur »).

Risque de fluctuation du prix du titre de créance (risque de marché)

Le droit au remboursement à 100% de votre capital investi ne s'applique qu'à l'échéance finale. Le prix de ce titre de créance fluctuera pendant la durée en fonction de paramètres de marché tels que les taux d'intérêt, la volatilité des marchés, la valeur sous-jacente et la santé financière de l'émetteur et du garant. En vendant anticipativement, le rendement actuariel obtenu peut différer en fonction du prix de vente fixé à cette date-là.

Risque en cas de remboursement anticipé

À partir de la 4e année (08-12-2030), cet investissement sera automatiquement remboursé de manière anticipée si la somme totale des coupons bruts versés atteint 14,45% (net 10,11%) ou plus. Dans ce cas, vous ne recevrez à l'échéance finale aucun montant dépendant de l'évolution des deux taux d'intérêt interbancaires sous-jacents (CMS taux à 30 ans Euro et CMS taux à 2 ans Euro). Vous pourriez ainsi manquer un rendement potentiellement plus élevé à l'échéance finale.

Risque d'inflation

Si l'inflation reste positive au cours des prochaines années, le rendement réel peut être négatif. Ce risque est d'autant plus grand en cas d'inflation élevée.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents risques dans le prospectus ou sur belfius.be/risques-investissements.

Souscription

Période de souscription

Du 30-10-2026 au 30-11-2026 inclus, avant 21 heures (sauf clôture anticipée).

Date de paiement

08-12-2026. L'émetteur a le droit d'annuler l'émission jusqu'à 5 jours bancaires ouvrables avant la date de paiement. Les investisseurs seront tenus au courant de cette annulation par l'émetteur ou par le garant.

Caractéristiques détaillées

Émetteur	Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.
Garant	Belfius Banque SA (notation S&P: A, perspective stable / Moody's: A1, perspective stable / Fitch: A-, perspective stable). Une notation (ou « rating ») est donnée uniquement à titre indicatif et ne constitue aucunement une recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. L'agence de notation peut à tout moment suspendre, modifier ou retirer la notation. Vous trouverez plus d'informations concernant les notations de crédit sur belfius.be/notationdecredit. Vous pouvez également consulter les conseils de notation sur belfius.be/ratings.
Durée	Du 08-12-2026 au 08-12-2031. Remboursement anticipé automatique possible après la 4e année (08-12-2030) si la somme des coupons bruts fixes des 3 premières années et du coupon brut variable de la 4e année atteint ou dépasse 14,45% (10,11% net) («le target»).
Prix d'émission	100% ; coupures de 1.000 euros.
Montant de l'émission	Le montant minimum de l'émission s'élève à 3 millions d'euros. Le montant maximum de l'émission s'élève à 500 millions d'euros.
Prix de remboursement à l'échéance finale	L'investisseur a droit à un prix de remboursement de 1.000 euros par coupure de 1.000 euros. En cas de faillite ou en cas de restructuration (p. ex. bail-in) de l'émetteur et/ou du garant en vertu de la directive 2014/59/UE, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant initialement investi.
Coupons	Les trois premières années, des coupons fixes annuels de 4,65% brut (coupons nets de 3,25%), payables les 08-12-2027, 08-12-2028 et 08-12-2029 ou le premier jour bancaire ouvrable suivant. Au cours des 4e et 5e années, des coupons bruts variables annuels égaux à deux fois la différence entre la valeur du taux CMS en EUR à 30 ans et la valeur du taux CMS en EUR à 2 ans. Ces coupons sont payables le 08-12-2030 et le 08-12-2031 ou le premier jour bancaire ouvrable suivant. Remboursement anticipé automatique possible après la 4e année. Après un remboursement anticipé, plus aucun coupon ne sera versé.

Dates d'observation du taux CMS en EUR à 30 ans et du taux CMS en EUR à 2 ans	À partir de la 4e année, 10 jours bancaires ouvrables avant la date de paiement du coupon. Vous pouvez suivre l'évolution de ces taux d'intérêt sur belfius.be dans la publication «Weekly».
Communication en cas de remboursement anticipé	L'investisseur sera averti par courrier ou par mail d'un remboursement anticipé 5 jours bancaires ouvrables avant l'échéance anticipée.
Rendements actuariels bruts et nets à l'échéance finale	Le rendement actuariel brut et net minimum à l'échéance finale est respectivement de 2,86% et 1,99%[7]. Le rendement actuariel brut et net maximal à l'échéance finale ainsi que le rendement actuariel brut et net en cas de remboursement anticipé sont indéterminés car ils dépendent de l'évolution de l'indice sous-jacent.

Évolution sur 5 ans des taux CMS en EUR à 2 ans et taux CMS en EUR à 30 ans

Au 20-10-2026: niveau de clôture du taux CMS en EUR à 2 ans: 3,425%
Niveau de clôture du taux CMS en EUR à 30 ans: 3,383%
Calcul: 2 * (CMS 30 ans - CMS 2 ans) = 2 * (3,383% - 3,425%) = -0,085%

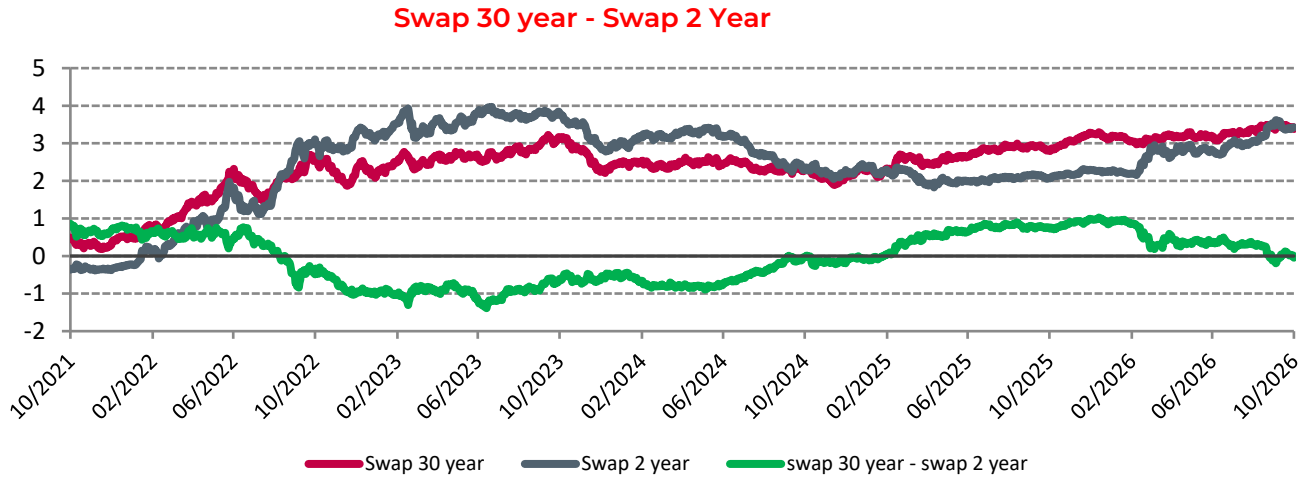

Source: LSEG Datastream. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

[7] *Le rendement actuariel brut tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé avant déduction du précompte mobilier de 30%. Le rendement actuariel net tient compte du prix d'émission de 100%. Il est calculé après déduction du précompte mobilier de 30%. Les deux sont valables pour autant que le titre de créance soit détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.*

Dossier-titres

La mise en dépôt auprès de Belfius Banque est exonérée de droits de garde. Des droits de garde peuvent, en revanche, être imputés en cas de dépôt auprès d'autres institutions financières.

Droit applicable

Ces tites de créance sont soumis au droit belge.

Fiscalité

En vertu de la législation fiscale actuelle, qui est susceptible d'être modifiée, le régime fiscal est le suivant:

1. Investisseurs particuliers soumis à l'Impôt des Personnes Physiques belge

Coupons et paiements à l'échéance finale :

Précompte mobilier (PM) libératoire de 30% sur les coupons et sur la somme payée en Belgique au-delà du prix d'émission à l'échéance (anticipée) finale. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques.

En cas de vente avant l'échéance finale à Belfius Banque SA au nom et pour compte de l'émetteur:

- La différence positive entre le prix de rachat et le prix d'émission est considérée comme un intérêt et est, en cas de paiement en Belgique, soumise à un PM libératoire de 30%. Si aucun PM n'a été retenu (par exemple en cas de paiement sur un compte étranger), vous devez déclarer vous-même ce montant dans votre déclaration d'impôt des personnes physiques
- Taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros)

2. Sociétés belges soumises à l'Impôt sur les sociétés

Régime fiscal applicable à l'ensemble des revenus (intérêts et plus-values):

- Les revenus sont imposables à l'Impôt sur les sociétés
- Aucun précompte mobilier ne sera retenu si l'attestation correspondante a été signée
- Taxe sur les opérations de bourse (TOB) de 0,12% (maximum 1.300 euros) en cas de vente ou d'achat avant l'échéance finale; pendant la période de souscription et à l'échéance finale, aucune TOB n'est due

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous adresser à Belfius Banque. Les investisseurs soumis à un autre régime fiscal sont invités à s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.

Prospectus - KID

Avant d'investir, les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du 19-05-2026 (le Notes Issuance Programme), du premier supplément du 22-09-2026 et de tous les suppléments futurs éventuels (ces suppléments sont insérés à la fin du prospectus de base, approuvés par la FSMA), ainsi que des Final Terms en anglais (du 29-10-2026) et du résumé du prospectus de base, disponible en français et en néerlandais.

S'il est constaté qu'un nouveau facteur important, une erreur substantielle ou une inexactitude substantielle liés aux informations contenues dans le prospectus de base et susceptible d'influencer l'évaluation des valeurs mobilières surviennent entre la date d'approbation du prospectus de base et la date de clôture de la période de souscription, un supplément au prospectus de base sera publié.

En cas de publication d'un supplément ou d'un nouveau prospectus de base pendant la période de souscription, les investisseurs ayant déjà souscrit à ce titre de créance ont le droit de retirer leur souscription dans un délai de 3 jours bancaires ouvrables après publication du supplément ou du nouveau prospectus de base. Belfius Banque vous assistera, le cas échéant, dans l'exercice de votre droit de rétractation. Plus d'informations sur votre droit de rétractation sont disponibles sur belfius.be/informations-investisseurs.

Si vous avez opté de recevoir les informations par voie électronique, vous retrouverez cette information via nos canaux digitaux Belfius Direct Net ou Belfius Mobile et/ou votre extrait de compte numérique. Si vous avez choisi de ne pas recevoir d'informations par voie électronique, nous vous recommandons de surveiller notre site web pour vérifier si un supplément a été publié. Si vous souhaitez néanmoins recevoir cette information par voie électronique, vous avez toujours la possibilité de demander l'accès à l'un de nos canaux digitaux.

L'approbation du prospectus par la FSMA ne peut pas être considérée comme une recommandation de ce produit.

Veuillez également prendre connaissance du document d'informations clés (Key Information Document, KID), établi conformément au Règlement européen PRIIPS (Règlement UE n° 1286/2014), avant de prendre la décision d'investir. Ce document vous est remis.

Les documents ci-dessus sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assurent le service financier, ainsi que sur belfius.be ou sur belfius-financingcompany.lu.

Service plaintes

Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service Gestion des plaintes (N° de colis 7908), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse ? Adressez-vous à Belfius Banque SA, Negotiation (N° de colis 7913), place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités ? Adressez-vous à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, boulevard du Roi Albert II, 8 à 1000 Bruxelles (https://www.ombudsfin.be/fr)

Comment souscrire ?

Vous pouvez souscrire du **30-10-2026** au **30-11-2026** inclus avant 21 heures (sauf clôture anticipée)

Dans votre agence Belfius

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via « Contact » sur belfius.be

Conditions valables au 30-10-2026 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissement.